



GUIDE DES ÉTUDES

2020-2021

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

SUP Formations
Certification

Service Universitaire
de la Pédagogie

FILIÈRE GÉOGRAPHIE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

 **MASTER MENTION GAED**

- Parcours aménagement et gouvernance en pays des Suds



UNIVERSITÉ  **FRANCHE-COMTÉ**

CTU 
Centre de Télé-enseignement
Universitaire

UBFC 
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Sommaire

1 - CONTACTS	2
2 - L'ÉQUIPE DU SUP-FC	3
3 - INTRODUCTION	5
4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
5 - INSCRIPTION	8
1 - Condition d'accès	8
2 - Transfert du dossier universitaire	8
3 - Dispense / Equivalence / Dérogation / Validations d'acquis : VAE VA VES	8
4 - Stagiaires / Salariés en formation continue	9
5 - Etudiants boursiers	9
6 - Carte d'étudiant	9
7 - Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	10
8 - Auditeurs libres	10
9 - Etudiants étrangers	10
10 - Annulation d'inscription	10
6 - ORGANISATION ET M3C	12
1 - Organisation des cursus	12
2 - Evaluation	12
3 - Validation de la licence	13
4 - Validation du master	13
5 - Mention	13
6 - Poursuite des études sur 3 semestres simultanément	14
7 - Modalités de contrôle des connaissances (M3C)	14
7 - COÛT DE LA FORMATION	15
8 - COURS ET ÉVALUATION	17
1 - Les cours	17
2 - Les productions des étudiants	17
3 - Les examens	17
4 - Les stages et conventions	18
1 - Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique	18
2 - Pour la filière AES	19
3 - Pour la filière HISTOIRE	19
9 - PIX & TOEIC	20
10 - ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL	22
11 - EXAMENS À L'ÉTRANGER	23
1 - Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM	23
2 - Réglementation pour les examens à l'étranger	25
12 - CALENDRIER GÉNÉRAL	26
13 - GÉNÉRALITÉS SUR LE MASTER DE GÉOGRAPHIE	27
14 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES POUR LA GÉOGRAPHIE (M3C)	29
1 - Tableau des M3C	30
15 - Structure M1	31
16 - Modules M1	33
17 - Structure M2	56
18 - Module M2	57
19 - CALENDRIER DES EXAMENS	69
1 - Master GAED parcours Aména et gouver pays Sud 1re année CTU	69
1 - SESSION 1	69
2 - SESSION 2	70
2 - Master GAED parcours Aména et gouver pays Sud 2e année CTU	71
1 - SESSION 1	71
2 - SESSION 2	72

1 - CONTACTS

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE CENTRE DE TELE-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice Bouquet**

Directrice Adjointe : **Mathilde Bugnon-Henriet**

Directrice des études : **Fabienne Oguer**

Responsable des services administratifs : **Catherine Hamelin**

Filière

Responsable pédagogique : **Alexandre Moine**

Adresse postale :

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE SUP-FC / CTU Bâtiment Bachelier Avenue de l'Observatoire
BP 31811 25030 BESANÇON CEDEX

Scolarité de la filière géographie : **Mottas Nadège**

Adresse électronique : **ctu-geo@univ-fcomte.fr**

Téléphone : **03 81 66 58 81**

Site internet de la filière :

2 - L'ÉQUIPE DU SUP-FC

L'équipe du Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) :

Directeur	Fabrice Bouquet
Directrice adjointe	Mathilde Bugnon-Henriet
Responsable des services administratifs	Catherine Hamelin

Centre de Télé-enseignement Universitaire :

Directrice des Études	Fabienne Oguer
Responsable Scolarité	Amélie Gomez

Filière AES	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne Oguer Stéphanie Jubin
Filière FLE	Responsable pédagogique Scolarité	Sophie Othman Karinne Guénard
Filière Géographie	Responsable pédagogique Scolarité	Alexandre Moine Nadège Mottas
Filière Finance	Responsable pédagogique Scolarité	Evelyne Poincelot Nadège Mottas
Filière Histoire	Responsable pédagogique Scolarité	Karin Mackowiak Anne-Laure Racle
Filière Informatique	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien Peureux Christelle Jacquemin
Filière Mathématique	Responsable pédagogique Scolarité Licence et Master Scolarité du master MEEF	Bruno Saussereau Élisabeth Féry Isabelle Chefson
Filière SPI	Responsable pédagogique Scolarité	Didier Chamagne Isabelle Chefson
DAEU	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien Picaud Isabelle Chefson
Capacité en droit	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne Oguer Stéphanie Jubin

Centre de certification :

Responsable pédagogique	Christophe Lang
Correspondant	Alexandre Meutelet
Scolarité	Constance WALGER

■ 3 - INTRODUCTION

Attention

Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale, avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e)) ;
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU) fait partie du Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) composante de l'Université de Franche-Comté avec :

Une **mission** : l'Enseignement À Distance (EAD) qui s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, . . .

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un **encadrement pédagogique** de près de 200 enseignants de l'université, et de près d'une trentaine de personnalités extérieures qui y interviennent.

Des **moyens** : cours en ligne et/ou photocopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une **préparation à l'entrée à l'université** :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
 - option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
 - option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De **multiples formations**, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : *licence* (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : *master* 1 et 2,
- Géographie : *master* 1 et 2,
- Finance : *master* 1 et 2,
- Histoire : *licence*, *master* 1 et 2,
- Informatique : *licence* 3e année uniquement, *master* 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : *licence*, *master* 1 et 2, *master enseignement* 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : *licence* 3e année uniquement.

Des **diplômes nationaux** : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des **partenariats internationaux** : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un **réseau** : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	ctu@univ-fcomte.fr	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	cfoad@u-bourgogne.fr	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	erudi-contact@univ-lorraine.fr	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	sepad@univ-reims.fr	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.

5 - INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

1 - Condition d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandé dans le dossier.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année (M1) est la licence, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur la mention et/ou le parcours suivis. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2 - Transfert du dossier universitaire

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

3 - Dispense / Equivalence / Dérogation / Validations d'acquis : VAE VA VES

Eléments issus du décret numéro 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les **demandes de validation d'acquis** s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission**. Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences **en rapport avec le contenu du diplôme souhaité** (Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue &

Alternance de l'Université.

La **Validation des Acquis (VA)** permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (*Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation*). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La **Validation des Études Supérieures (VES)** vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (*Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de Formation Continue & Alternance ([SEFOC'AL](#)) de l'Université de Franche-Comté.

4 - Stagiaires / Salariés en formation continue

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est, ou non, prise en charge :

Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens. Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr
Accueil : +33 381 666 121

5 - Etudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).

La date limite d'inscription est fixée au 11 octobre 2020 (cf. calendrier universitaire).

6 - Carte d'étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal. Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

7 - Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire
45 avenue de l'Observatoire
BP 1535
25009 BESANCON CEDEX
Téléphone : +33 381 666 130
Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivrée par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avvertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

8 - Auditeurs libres

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre **4** unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

9 - Etudiants étrangers

Décret no 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005.

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une demande d'admission préalable s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans son pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études.**

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

10 - Annulation d'inscription

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non-ouverture de centre d'examen à l'étranger.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « *les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours* », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

6 - ORGANISATION ET M3C

1 - Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires.

Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

- La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.
- Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en demi-vitesse (sauf exception). C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai, soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (1 semestre) sur une année universitaire, donc d'octobre à mai (et non seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai, etc. En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2). Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale.

Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme. Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme de vidéo à l'adresse suivante : <https://youtu.be/XzDNZDyV7ok>

2 - Evaluation

Chaque semestre comporte

- des *unités d'enseignement* (UE), qui sont des modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires
- des *éléments constitutifs* (EC), qui sont de même des sous-modules indépendants et capitalisables.

Les UE et les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés ou de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre, soit dans un mode de contrôle continu (CC), soit dans un mode de contrôle terminal (CT).

- Le *contrôle continu* consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement.
- Le *contrôle terminal* prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont **obligatoires** : en cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'EC/UE, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat "**Défaillant**". Si l'absence est **justifiée** dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concernée se voit attribuer la note 0/20 **sur demande écrite** de l'étudiant, sinon il reste "**Défaillant**".

Coefficients, dispenses et validations d'acquis :

- Les *coefficients* des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC.
- Toute UE et tout EC obtenus par **dispense** se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats.
- Toute UE et tout EC obtenus par **validation d'acquis** se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.

3 - Validation de la licence

- Un EC est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20. S'il fait l'objet d'une 2ème session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1ère session et de 2ème session. Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 pendant un an, à condition d'en faire la demande **au moment de l'inscription**.
- Une UE est acquise dès lors que la moyenne des éléments pédagogiques qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux UE qui le composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis ou dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Lorsqu'un EC est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une UE ou un semestre.

4 - Validation du master

- Un EC est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20. S'il fait l'objet d'une 2ème session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1ère session et de 2ème session. Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 (mais supérieure ou égale à 8) pendant un an, à condition d'en faire la demande **au moment de l'inscription**.
- Une UE est acquise dès lors que la moyenne des EC qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux UE qui le composent est au moins égale à 10/20, à condition que chaque UE ait une note au moins égale à 8/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis. Elle est également acquise dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20, dans le cas où aucun des deux semestres n'est constitué exclusivement d'unités de stage, mémoires ou projets tutorés, et à condition que chaque UE ait une note au moins égale à 8/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Lorsqu'un EC est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une UE ou un semestre.

5 - Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré :

Mention <i>Passable</i>	si $10 \leq \text{Moyenne} < 12$
Mention <i>Assez Bien</i>	si $12 \leq \text{Moyenne} < 14$
Mention <i>Bien</i>	si $14 \leq \text{Moyenne} < 16$

Mention <i>Très bien</i>	16 si Moyenne \geq 16
--------------------------	----------------------------

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la mention de la dernière année de ce diplôme (troisième année pour la licence, deuxième année pour le master).

6 - Poursuite des études sur 3 semestres simultanément

- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

7 - Modalités de contrôle des connaissances (M3C)

Vous pouvez consulter les M3C complètes de la formation sur le site internet du CTU : <https://ctu.univ-fcomte.fr/m3c>

7 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2020-2021 :
 - 170 € pour une inscription en licence, DAEU et Capacité
 - 243 € pour une inscription en master,
 - 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques** :
 - Frais d'accès aux cours
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique + support papier (lorsque la filière le propose et sous réserve de choisir l'option) ;
 - pour l'inscription en DAEU 150 € / module ou 500 € les 4 modules
 - pour une inscription non diplômante :
 - Version électronique : 11,80 € pour les 30 premiers crédits puis 5,90 €
 - Version électronique + Cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € pour les 30 premiers crédits puis 7€
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
 - Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe ou DOM-TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
 - Frais d'envoi des supports de cours papier
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM-TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
 - Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
 - Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique) : 200 €
 - Frais spécifique incluant l'ensemble des coûts pédagogiques pour le master ITVL : 3 557 €
 - Frais spécifique incluant l'ensemble des coûts pédagogiques pour la licence SPI : 600 €
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 92 €.

ATTENTION! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne ; auxquels sont ajoutés 2,20 € de frais de traitement par demande.
- Les seuls titres de paiement admis sont :
 - le paiement par carte bancaire ;
 - le chèque bancaire ou postal ;
 - le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08
IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708
BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

8 - COURS ET ÉVALUATION

1 - Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 12 octobre 2020 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme. Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.

En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

2 - Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

Plagiat - La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Citations et reproductions d'œuvres - Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3 - Les examens

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie [calendrier général](#)). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du [CTU](#) dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

Examen dans un centre à l'étranger (voir chapitre dédié [Examens à l'étranger](#))

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération :

- Elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.
- Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription.
- Les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.).
- L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examen aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

Télé-examens

Une troisième modalité est en place pour les examens mais nécessite du matériel. Elle est basée sur un principe de télésurveillance qui vous permet de composer vos contrôles terminaux chez vous. Pour bénéficier de la télésurveillance, vous pouvez informer la scolarité dès votre inscription. La procédure de validation est disponible à l'ouverture de la campagne de télésurveillance. En cas de doute vous pouvez faire un test préalable concernant le débit de votre connexion internet comme expliqué dans la [FAQ dédiée](#) sur notre site internet. Toute la procédure pour les télé-examens se termine une semaine avant l'ouverture des inscriptions aux examens, en général un peu plus d'un mois et demi avant le début des épreuves.

4 - Les stages et conventions

1 - Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique

Le stage de Master 2e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

2 - Pour la filière AES

Le stage facultatif de Licence 3e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

3 - Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

9 - PIX & TOEIC

1 - PIX

Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i).

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

Objectifs principaux :

- **Développer ses compétences numériques**

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

- **Valoriser ses compétences numériques**

Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.

Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle "Préparation au PIX".

2 - TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du TOEIC.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification.

A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'Université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du SUP-FC/CTU) afin d'obtenir le TOEIC officiel.

10 - ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT!

Comme étudiant de l'Université de Franche-Comté, vous possédez une adresse électronique :

prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr

Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocations, résultats, courriers divers, . . .) aura lieu sur cette boîte aux lettres.

Il est donc **impératif d'activer** votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe** ; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

Accès à l'espace numérique de travail : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

11 - EXAMENS À L'ÉTRANGER

1 - Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- **la simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée (transporteur international définit par nos services).

Calendrier :

- **Avant l'inscription :**

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement avec le dossier d'inscription.

Les 95 € sont à payer au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

- **Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)**

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen. Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire** (transporteur international définit par nos services).

Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays

frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, . . . D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur
Fabrice Bouquet

2 - Réglementation pour les examens à l'étranger

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

Article 1 : Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies. Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

Article 2 : C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

Article 3 : Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement. Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

Article 4 : Les examens doivent se dérouler en simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

Article 5 : Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une totale confidentialité.

Article 6 : Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est impératif de retourner les copies par courrier express (transporteur international défini par nos services). Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté, les délais d'acheminement étant trop longs.

Article 7 : Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

Article 8 : Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

Article 9 : L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du SUP-FC sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur
Fabrice Bouquet

L'autorité compétente du centre d'examen,
(nom, titre et cachet)

L'étudiant

12 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).

DÉBUT DES COURS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : 12-10-2020

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : 04-12-2020 au 14-12-2020

PREMIÈRE SESSION D'EXAMENS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : 25-01-2021 au 29-01-2021

DÉBUT DES COURS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : 01-02-2021

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : 02-04-2021 au 12-04-2021

PREMIÈRE SESSION D'EXAMENS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : 17-05-2021 au 21-05-2021

EXAMEN DAEU : 08-06-2021 au 09-06-2021

DEUXIÈME SESSION D'EXAMEN (POUR LES DIPLÔMES CONCERNÉS) :

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE DEUXIÈME SESSION : 18-06-2021 au 28-06-2021

DEUXIÈME SESSION D'EXAMENS DES DEUX PÉRIODES : 23-08-2021 au 27-08-2021

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies, MEEF mention mathématiques sont en session unique.

13 - GÉNÉRALITÉS SUR LE MASTER DE GÉOGRAPHIE

Ce Master administré à distance s'adresse à deux types de publics, étudiants français ou européens et au-delà, et étudiants en provenance des pays des Suds désirant acquérir des compétences sur la mise en place de projets de développement dans les pays des Suds, contribuant à la gouvernance, ainsi que maîtriser les concepts et méthodes de l'intelligence territoriale.

L'aménagement du territoire est un terme générique qui recouvre par les pratiques qui y sont associées, des réalités très différentes. Sur la base des politiques mises en oeuvre dans les pays du Nord et notamment en France, des transferts méthodologiques ont lieu vers les Pays des Suds, avec le développement en ligne de mire. Cependant, ce concept est en pleine mutation dans le contexte environnemental et énergétique présent, et rend aujourd'hui impossible le transfert pur et simple des « recettes » appliquées dans les pays développés. Or, les situations en pays des Suds sont très disparates et recouvrent des réalités géopolitiques très variées et si certains outils peuvent être utilisés sans problèmes, d'autres se heurtent aux réalités locales, fondées notamment sur la complexité des jeux d'acteurs hors des cadres institutionnels classiques. En ce sens il est reconnu aujourd'hui que la gouvernance résulte des multiples liens qui s'établissent entre les acteurs, conférant aux systèmes territoriaux une stabilité plus ou moins effective et durable dans le temps.

Ainsi, de nombreux phénomènes perturbent ces équilibres locaux, soit de manière endogène parce que les conditions initiales sont modifiées, soit du fait de choix politiques à d'autres échelles ou tout simplement d'influences plus globales qui résultent par exemple des conséquences de l'interconnexion complexe des territoires et des systèmes économiques, financiers mais aussi des écosystèmes. . . à l'échelle mondiale. Il s'agit donc de comprendre comment dans le cadre de contextes territoriaux locaux, des projets peuvent émerger, être soutenus et pérennisés.

Enfin, aujourd'hui, les métiers de l'aménagement du territoire font donc face à de nouvelles demandes résultant à la fois de l'évolution :

- des maillages territoriaux (intercommunalités, intégrations régionales. . .) quels que soient les pays;
- des cadres législatifs toujours plus complexes;
- des rapports entre les différentes catégories d'acteurs, sur la base de relations qui transcendent les échelles, qui sont multipliées dans des temps très courts, et lient des systèmes organisationnels très complexes;
- de l'évolution des concepts propres à ces champs professionnels (rénovation urbaine, développement durable, villes éclatées, périurbaines, bidonvilles, mobilités, transports, projets de développement. . .);
- Dans nos pays, les nouvelles préoccupations environnementales complexifient les pratiques de l'aménagement en imposant notamment la coordination des acteurs là où régnait bien souvent le chacun pour soi.

Dans ce contexte, la demande porte sur les diagnostics territoriaux, le portage et la mise en place de projets de développement, la prospective territoriale, la définition et la gestion de projets urbains et/ou ruraux, le travail en réseaux d'acteurs. Ces activités prennent place soit au sein de structures territoriales, soit au sein de structures associatives, ou encore de bureaux d'études travaillant pour leur compte. La compétence en intelligence territoriale apporte un atout complémentaire pour le recrutement dans ces secteurs d'activité : de plus en plus, les méthodes d'observation, d'évaluation, d'analyse de l'information spatiale, ainsi que le travail partenarial et participatif, font partie des nouvelles missions. L'intelligence territoriale fonde son action sur la connaissance des acteurs et des jeux d'acteurs de terrains (collectivités territoriales. . .) et sur la maîtrise de l'information; ainsi le Master « Aménagement et gouvernance dans les pays des Suds » répond clairement à cette attente en proposant une formation axée sur la compréhension des processus de gouvernance des pays des Suds.

L'équipe à l'origine de la spécialité développe un ensemble d'approches complémentaires depuis plusieurs années, autour de la compréhension du fonctionnement des territoires, grâce aux outils

dédiés en géographie (structuration, traitement, diffusion et représentation des données; analyse des jeux d'acteurs), mais aussi de la formalisation des attendus du développement en Pays des Suds et en Europe.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire évoluer les étudiants en leur fournissant les outils nécessaires pour comprendre avant de représenter le fonctionnement des territoires qu'ils abordent, mais aussi le recul indispensable afin d'accompagner l'aide à la décision de manière posée et scientifique. Le parcours proposé repose par conséquent sur :

- La maîtrise des concepts clés de la géographie : espace, territoire, environnement, aménagement et de ses notions fondamentales : échelle, distance, forme;
- La maîtrise des concepts économiques et sociaux inhérents à la conduite de projets de développement (théories du développement, enjeux. . .) et de coopération (montage de projet, suivi et évaluation) en Pays des Suds;
- L'aménagement des territoires comme démarche d'intervention volontaire sur l'organisation de l'espace, intégrant des phénomènes aux échelles différenciées. Ceci passe par l'établissement de diagnostics territoriaux, dans l'objectif de développer des démarches de prospective et de concertation, pour arriver à l'élaboration de stratégies, de prises de décisions, fondées sur les outils suivants : enquêtes statistiques, imagerie, bases de données et systèmes d'information géographique, analyse spatiale;
- Les TIC, comme moyen de communication privilégié de toutes formes d'informations qui entre en jeu dans la prise de décision.
- Les méthodes et les outils de la gouvernance, au service des démarches collaboratives et participatives, des projets partenariaux dans le cadre de l'approche global.

L'originalité du Master proposé est de relier pleinement méthodes, thématiques et conduite de projet, sur un cycle complet, cohérent de deux années. L'intitulé de spécialité, « Aménagement et gouvernance dans les Pays des Suds », souligne cette complémentarité. En outre, l'appui du laboratoire ThéMA permet de disposer d'un socle méthodologique solide et éprouvé ainsi que d'un solide réseau de partenaires tant dans la recherche que dans les applications territoriales. Au-delà, l'enjeu est aussi de préparer des étudiants à un monde professionnel changeant et fortement investi par la dimension internationale, où l'adaptabilité est un atout majeur.

En s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement à distance sur la totalité des deux années et sans regroupement pédagogique, ce Master a pour objectif de mettre à disposition des étudiants des Pays des Suds, des enseignements de qualité pour le coût modique d'une inscription universitaire en s'appuyant sur des dispositifs de mise en réseau aujourd'hui largement développés.

14 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES POUR LA GÉOGRAPHIE (M3C)

L'enseignement est organisé en 4 semestres de 13 semaines. L'étudiant doit obtenir 30 ECTS par semestre, soit au total sur deux ans : 120 ECTS.

En première année, l'étudiant prépare dans le cadre de chaque semestre, 5 UE pour un total de 30 ECTS soit au total : 60 ECTS.

En deuxième année, l'étudiant participe à un projet tuteuré en premier semestre correspondant à 6 ECTS, couplé à des enseignements valant pour 24 ECTS. Le projet tuteuré est adossé à la mise en place d'un centre de ressources spécifique qui permettra son déroulement. Au deuxième semestre il participe à un stage en entreprise ou dans une structure de recherche pour l'équivalent de 30 ECTS.

Les modalités de contrôle des connaissances sont en grande partie similaires aux modalités en vigueur pour les masters en présentiel, à l'exception du fait que le master AGPS propose une session de rattrapage fin août/début septembre (session 2), cette particularité induisant de fait quelques différences. Les étudiants sont évalués sur la base de trois types de contrôle :

- Un contrôle de l'acquisition des bases théoriques, réalisé sur la base d'examens écrits se déroulant en fin de session;
- Un contrôle des acquis en terme de savoirs faire méthodologiques, qui prend la forme de travaux de contrôles continus, réalisés tout au long des sessions et selon les cas, pouvant être transversaux donc communs à différentes unités/éléments. Cette forme de contrôle se prête particulièrement bien à l'enseignement à distance et permet de maintenir un lien fort avec les étudiants sur la base d'échanges réguliers;
- Enfin, un dernier mode d'évaluation, portant cette fois-ci sur le travail de long terme que représente le mémoire de recherche ou le rapport de stage et basé comme nous l'avons vu sur une double évaluation universitaire et professionnelle ou de recherche selon le type de stage.

D'un point de vue plus formel, pour l'ensemble des deux années et selon les textes fournis par l'Université de Franche-Comté :

- Les unités ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont définitivement capitalisées. Elles peuvent également être obtenues par compensation dans le cadre des moyennes semestrielles ou annuelles **à condition que la note obtenue à l'unité soit au moins égale à 8/20**;
- Pour chaque semestre, une moyenne coefficientée est calculée (les coefficients sont précisés dans le tableau récapitulatif de l'ensemble des épreuves); la moyenne générale de l'année est la moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles. Celles-ci ne peuvent être calculées que si l'étudiant a composé dans toutes les unités. Celles auxquelles il ne s'est pas présenté portent la mention ABI (Absence Injustifiée). Une seule absence de note aux termes des deux sessions d'examen bloque le calcul de la moyenne et rend l'étudiant défaillant (DEF).

Cependant, à la différence des Masters en présentiel, les moyennes semestrielles et annuelles ne sont produites qu'en fin de première session (c'est-à-dire en juin) ainsi qu'au terme de la deuxième session d'examens pour les étudiants ayant des unités à repasser. Un relevé de notes provisoire, sans délibération de jury, est produit après la première partie de la première session d'examens (en février).

Il existe un double système de compensation : au niveau du semestre et au niveau de l'année. Les unités dont la note est inférieure à la moyenne peuvent être compensées soit par la moyenne semestrielle, soit par la moyenne annuelle :

- Si la moyenne d'un semestre est égale ou supérieure à 10/20, le semestre est validé à condition que chaque unité ait une note au moins égale à 8/20 (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 sont obtenues par compensation);

- En M1, si la moyenne d'une année est supérieure ou égale à 10/20, l'année est validée si et seulement si chaque unité a une note supérieure ou égale à 8/20 (les unités — et éventuellement le semestre — dont les résultats sont inférieurs à 10/20, sont obtenus par compensation);
- En M2, l'année est validée si et seulement si chaque semestre est validé séparément (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 et supérieurs à 8/20 sont obtenues par compensation);
- Si l'année (M1 ou M2) n'est pas validée, l'étudiant doit repasser les unités auxquelles il a obtenu une note strictement inférieure à 10/20 et qui ne sont pas compensées par une moyenne semestrielle.

Dans le cas d'un redoublement, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées. Par contre les notes inférieures à 10/20 qui n'ont pas été compensées ne se conservent pas, ni d'une session à l'autre, ni en cas de redoublement, d'une année à l'autre.

Modalités pour les contrôles continus :

- un contrôle continu avec une note supérieure ou égale à 10/20 en première session ne doit pas être repassé.
- un contrôle continu non rendu en première session doit être repassé en deuxième session (sinon, ABI donc défaillance).
- un contrôle continu avec une note strictement inférieure à 10/20 en première session, s'il n'est pas compensé en première session par d'autres notes à l'intérieur de l'unité, peut être repassé par l'étudiant(e) en deuxième session; dans ce cas, la note obtenue en session 2 est la meilleure des deux notes (de session 1 et de session 2).

Nous rappelons ici que tous les contrôles continus proposés doivent être rendus (en session 1 ou 2). Si un étudiant ne rend pas un contrôle continu soit en session 1 soit en session 2, il sera considéré comme ayant une ABI (absence injustifiée) ce qui bloquera le calcul de ses résultats et donc à terme l'obtention éventuelle de son diplôme.

Les jurys seront constitués d'enseignants-chercheurs ainsi que dans la mesure du possible de professionnels de l'aménagement et du développement en pays des Suds.

1 - Tableau des M3C

Voir le site web du CTU

<https://ctu.univ-fcomte.fr/m3c>

15 - Structure M1

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Master géographie semestre 7		
	VVG7U1 - De la donnée à la connaissance : recension, orga. sources	6.0
1 →	VVG7EU14 - Recherche de documents et bibliographie	N/C
1 →	VVG7EU11 - Sources et documents	N/C
1 →	VVG7EU13 - Bases de données	N/C
1 →	VVG7EU12 - Enquêtes et échantillonnage	N/C
	VVG7U2 - TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives	6.0
1 →	VVG7EU22 - Société de l'information, société de la connaissance	N/C
1 →	VVG7EU21 - Politiques en matière d'information et de communication	N/C
1 →	VVG7EU24 - Présentation de projets concrets	N/C
1 →	VVG7EU23 - Systèmes d'info. appliqués à la gestion, planification terr.	N/C
	VVG7U3 - Aménagement et gestion des territoires	6.0
2 →	VVG7EU32 - Globalisation, environnement et économie	N/C
2 →	VVG7EU31 - Comprendre l'aménagement du territoire, du Nord au Sud	N/C
2 →	VVG7EU33 - Analyse comparée politiques d'aménag. dans les pays des suds	N/C
	VVG7U4 - Analyse socio	6.0
2 →	VVG7EU42 - Diagnostic socio	N/C
2 →	VVG7EU41 - Rôle du diagnostic dans les projets de coopération	N/C
2 →	VVG7EU43 - Outils au service du diagnostic	N/C
A →	VVG7E5 - Anglais	6.0
Master géographie semestre 8		
	VVG8U1 - Intelligence et gouvernance territoriales	6.0
1 →	VVG8EU13 - Méthodes et outils de l'intelligence territoriale	N/C
1 →	VVG8EU11 - Intelligence territoriale	N/C
1 →	VVG8EU12 - Gouvernance territoriale	N/C
	VVG8U2 - De la donnée à la connaissance : analyse, transmission	6.0
1 →	VVG8EU23 - Transmission formalisée de la connaissance	N/C
1 →	VVG8EU21 - Application des méthodes statistiques d'analyse	N/C
1 →	VVG8EU22 - Spatialisation de l'information	N/C
	VVG8U3 - Diagnostic et portage de projet	6.0
2 →	VVG8EU31 - Retours d'expériences	N/C
2 →	VVG8EU32 - Confrontation des expériences et des principes de l'IT	N/C
	VVG8U4 - Unité et diversité des Suds	6.0
2 →	VVG8EU42 - Les caractéristiques des pays des Suds	N/C
2 →	VVG8EU41 - Société civile et gouvernance publique	N/C
2 →	VVG8EU43 - Gouvernance et changement social	N/C
	VVG8M5 - Théorie du développement	6.0
2 →	VVG8EM52 - Économie du développement	N/C
2 →	VVG8EM53 - Sociologie et anthropologie du développement	N/C
2 →	VVG8EM51 - Gouvernance et mondialisation	N/C

Les périodes :

-  Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
-  Enseigné en période 2 (février à mai)
-  Enseigné toute l'année

16 - Modules M1

VVG7U1 De la donnée à la connaissance : recension, orga. sources

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

VVG7U1 : De la donnée à la connaissance : recension, orga. sources

DESCRIPTION :

Ce module a pour objectif de comprendre l'organisation des bases de données les plus courantes en lien avec la problématique des Suds. Par contre lorsque les données ne sont pas disponibles, il est expliqué comment procéder à une enquête. Enfin, lorsque les données sont nombreuses il est expliqué comment les organiser à l'aide de modèles conceptuels de données. Il s'agit donc d'introduire les étudiants aux outils qui vont permettre de nourrir l'intelligence territoriale pour accompagner diagnostic, évaluation et portage de projet de développement.

OBJECTIFS :

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources
- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire
- Concevoir un modèle de données (MCD ou UML)
- Savoir créer et utiliser une BD avec un SGBD client (LibreOffice Base ou Microsoft Access)

EST COMPOSÉ DE :

→ Recherche de documents et bibliographie

VVG7EU14 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE, Sylvie GUINCHARD, Anne GRIFFOND BOITIER

DESCRIPTION :

Le portage de projet et les diagnostics associés s'appuient sur de nombreux documents produits par des acteurs très variés. Leur repérage, leur acquisition et leur exploitation peuvent être longs, ils nécessitent des savoirs particuliers afin de se repérer dans l'ensemble des moteurs de recherches et sources documentaires dédiés. Il s'agit donc de comprendre quels outils il est possible d'utiliser pour quels résultats escomptés, et de :

- Connaître et savoir exploiter **les ressources en ligne des BU** (bibliothèques universitaires) de l'UFC ;
- **Garder une trace de ses recherches et produire facilement les bibliographies/webographies** de ses travaux universitaires (diagnostics et mémoire) grâce à Zotero, un logiciel gratuit.

→Sources et documents**VVG7EU11 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Anne GRIFFOND BOITIER****DESCRIPTION :**

Cet enseignement sur les sources de données vise à faire le point sur les informations disponibles pour étudier les territoires. Après une présentation générale de la notion de données, la première partie du cours insiste sur le rôle des données dans les différentes démarches géographiques (analyse, observation territoriale) et sur leurs différentes caractéristiques (opposition entre données « géographiques de référence » et données thématiques, notion d'échelle et de précision, de qualité, de validité, de répétitivité, etc.).

Dans une deuxième partie, le cours présente les principales bases de données utiles pour les géographes :

1. Données géographiques de référence ;
2. Données sociodémographiques ;
3. Données « physiques » (altitude et couches dérivées, occupation du sol de type Corine Land Cover, données géologiques, inventaire forestier national, etc.).

OBJECTIFS :

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources
- Être capable de choisir des données adaptées pour répondre à une problématique donnée
- Être capable de rechercher une donnée sur Internet en utilisant des mots-clefs appropriés

→Bases de données**VVG7EU13 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Claire LAGESSE****DESCRIPTION :**

Ce cours sera divisé en 4 parties :

1- Conceptualisation d'une base de données

Dans cette partie sera abordé le diagramme de classes UML, fondamental dans la structuration d'une base de données. Y seront explicités les concepts de classe, attribut, lien entre classes, cardinalité et clé.

2 - Implémentation d'une base de données

Dans cette partie sera vu le système de gestion de base de données PostgreSQL et sa surcouche spatiale PostGIS. Les étudiants découvriront le code SQL et pourront ainsi créer les classes de leur conceptualisation (cf. partie 1).

3 - Parcours d'une base de données

Cette partie sera consacrée à l'exploration d'une base de données grâce au code SQL. Différentes opérations seront menées sur les données implémentées dans la partie 2.

4 Opérations spatiales

Cette partie sera dédiée à la présentation de quelques fonctionnalités de calcul sur des données spatialisées proposées par PostGIS.

OBJECTIFS :

- Concevoir un modèle de données (MCD ou UML)
- Savoir créer et utiliser une BD avec un SGBD client (LibreOffice Base ou Microsoft Access)
- Implémenter d'un modèle de données dans un SGBD
- Traiter les données d'une BD par les requêtes

→Enquêtes et échantillonnage

VVG7EU12 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION :

L'objectif de cet enseignement est de donner aux étudiants les moyens méthodologiques d'acquérir par enquête ou relevé des données dont ils ne peuvent disposer par ailleurs, mais nécessaires pour traiter une problématique géographique. Après un cours théorique présentant les principaux aspects fondamentaux, à la fois techniques et méthodologiques, de l'enquête et du relevé (type de démarche, type d'enquête, type de questions, type d'enregistrement, etc.), l'enquête est abordée de manière plus concrète et pratique. À partir d'un travail de terrain réalisé lors des TD, les étudiants accomplissent une démarche globale de recherche, allant d'une problématique et d'hypothèses de travail, à la rédaction d'un rapport d'enquête et à une présentation des résultats. Ce cheminement permet aux étudiants de se familiariser avec les différents types d'observation (grilles d'observation) et d'enquête (questionnaire, guide d'entretien), ainsi qu'avec les techniques de dépouillement et de traitement des résultats. Ici, l'enseignement s'inscrit dans une initiation à la recherche en géographie.

OBJECTIFS :

- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire
- Comprendre l'ensemble des registres d'action à l'échelle de l'individu (choix ; habitudes ; normes ; habitus) à l'échelle individuelle

VVG7U2 TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

VVG7U2 : TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives**DESCRIPTION :**

Il s'agit de proposer des définitions, un état des lieux des TIC dans les pays du Sud avec dans la mesure du possible une vision prospective puis sur cette base, l'identification des potentialités, des limites et des enjeux que pose ce contexte.

OBJECTIFS :

- Comprendre les notions d'information, de donnée
 - Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information
 - Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en œuvre- Connaître les concepts d'information et de communication
 - Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation
 - Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale
 - Connaissance d'outils de type SIG publics participatifs pour les villes en développement
- Développement de méthodes de mise en œuvre de ce type d'outils dans le contexte des villes en développement
- Appropriation de la notion de gouvernance urbaine
 - Capacité d'analyse critique de l'effet attendu des outils et des méthodes de mise en œuvre sur la gouvernance urbaine

EST COMPOSÉ DE :**→ Société de l'information, société de la connaissance****VVG7EU22 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Claire LAGESSE****DESCRIPTION :**

Il s'agit d'aborder des questions saillantes qui fondent la société de l'information et la société de la connaissance, en proposant les points suivants :

- Définitions (Information, connaissance, SI, mais aussi réseaux, . . .) ;
- Historique ;
- Objectifs et usages des TIC (gouvernement, commerce, . . .) ;
- Condition d'émergence (techniques, économiques, politiques, mais aussi socio-cognitives. . .) ;
- La société de l'information aujourd'hui et les fractures numériques; conséquences notamment sociales et économiques (travaux de Castel. . .).

OBJECTIFS :

- Faire un état de l'art bibliographique

- Vérifier, trianguler confronter les sources d'information provenant du web
- Replacer dans leur trajectoire historique les évolutions technologiques
- Etre en capacité de dépasser les discours « commerciaux », de déconstruire la communication et l'effet nouveauté des technologies de l'information en décryptant les enjeux sous-jacents (techniques, sociologiques, cognitifs)
- Comprendre les notions d'information, de donnée
- Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information
- Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en œuvre
- Capacité à replacer les projets sur lesquels ils seront appelés à travailler dans un contexte plus large intégrant les différentes composantes de la société de l'information

→ Politiques en matière d'information et de communication

VVG7EU21 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Cyril MASSELOT

DESCRIPTION :

L'objectif de ce cours est de comprendre et maîtriser les enjeux liés à l'accompagnement de l'aménagement et de la gouvernance par les sciences de l'information et de la communication, grâce à un bagage théorique outillé en pratiques. Des expériences de recherche - action menées en France, en Espagne et en Europe dans le cadre du réseau européen de l'intelligence territoriale (<http://inti.hypotheses.org/>) nourrissent ces réflexions. Seront alors convoquées diverses actions réalisées au niveau local comme européen. Elles ont démontré l'utilité et l'apport d'une approche pluridisciplinaire intégrant les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), les Sciences du Langage, l'Intelligence Territoriale, l'ergonomie etc. Elles ont aussi posé de nouvelles questions comme la place du médium dans les processus de communication.

Il s'agira ici de comprendre les processus informationnels comme communicationnels, en repartant à la base des définitions de plusieurs concepts (en espérant ne pas décevoir le lecteur déjà au fait de ces disciplines), et de se pencher ensuite sur les aspects de construction et de traitement de l'information (incluant celui des métadonnées). Ces points soulèveront la question des cultures informationnelles et communicationnelles, et de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

OBJECTIFS :

- Connaître les concepts d'information et de communication
- Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation
- Maîtriser une méthode d'évaluation de la communication (Cogiter)
- Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale
- Connaître les notions d'analyse et de classification documentaire élémentaires
- Décrypter les enjeux actuels et évolutifs des accès à l'information, à la communication, et aux technologies qui les portent.

→ Présentation de projets concrets

VVG7EU24 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION :

Il s'agit sur la base d'exemples, de présenter des expériences en pays des Suds.

→**Systèmes d'info. appliqués à la gestion, planification terr.**

VVG7EU23 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre REPETTI

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objectif de prendre du recul afin d'évaluer les initiatives dans le domaine de l'information par rapport à leur rôle de média permettant d'améliorer les connaissances et donc les choix et décision. Il s'agit de se poser la question des données et informations à mobiliser au regard d'une bonne gestion de projet. Il s'agit par ailleurs de réfléchir sur le potentiel des nouveaux outils d'aide planification et leur potentiel pour la planification territoriale dans les pays des suds. Le cours est complété par un exercice.

OBJECTIFS :

- Connaissance d'outils de type SIG publics participatifs pour les villes en développement
- Savoir développer des méthodes de mise en œuvre de ce type d'outils dans le contexte des villes en développement
- Connaître la notion de gouvernance urbaine
- Etre capable d'effectuer une analyse critique de l'effet attendu des outils et des méthodes de mise en œuvre sur la gouvernance urbaine

VVG7U3 Aménagement et gestion des territoires**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

VVG7U3 : Aménagement et gestion des territoires**DESCRIPTION :**

L'objectif de cet enseignement est d'introduire les concepts et les méthodes de base de l'aménagement du territoire. Il présente les thématiques d'aménagement et les outils de planification associés aux diverses échelles territoriales (du quartier au pays), en insistant particulièrement sur leurs aspects géographiques, socio-économiques et écologiques.

OBJECTIFS :

- Comprendre la genèse de l'idée d'aménagement du territoire
- Se situer en tant que futur professionnel
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud
- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds

EST COMPOSÉ DE :**→Globalisation, environnement et économie****VVG7EU32 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Florence BRONDEAU****DESCRIPTION :**

Ce module met l'accent sur les questions environnementales à l'intérieur des politiques d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds (notamment sur le continent africain). À travers différentes études de cas et par une approche à la fois locale et globale, l'objectif est de comprendre comment la préservation de l'environnement peut être conciliée avec les préoccupations de croissance économique et d'équité sociale.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les concepts d'environnement
- Connaître les notions de protection de l'environnement
- Comprendre le lien entre mondialisation et dégradation de l'environnement
- Comprendre les politiques de protection mises en place

→Comprendre l'aménagement du territoire, du Nord au Sud**VVG7EU31 | None ECTS | Période : 2**

Enseignant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION :

Le cours débute par une présentation d'exemples très concrets qui vise à positionner l'aménagement du territoire comme une action politique transversale, dont l'objectif consiste à façonner l'espace de vie des hommes et à améliorer son fonctionnement. Ensuite, il présente l'ensemble des instruments et des outils (plans et conceptions, règlements, programmes) utilisés dans le domaine de l'aménagement du territoire, en France et dans plusieurs pays étrangers. Enfin, le cours donne une définition plus académique de l'aménagement du territoire actuel, appuyée sur les idées qui l'ont fondé à travers l'histoire et ses théories essentielles.

OBJECTIFS :

- Comprendre la genèse de l'idée d'aménagement du territoire
- Se situer en tant que futur professionnel
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud
- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds

→Analyse comparée politiques d'aménag. dans les pays des suds

VVG7EU33 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION :

Ce module tente de faire la synthèse des pratiques et des tendances contemporaines en matière d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds. À travers différentes études de cas (Afrique du Sud, Bénin, Brésil, etc.), l'objectif est d'identifier non seulement les tendances lourdes qui modifient les dispositifs nationaux d'aménagement, mais aussi les principaux blocages, enjeux et innovations des différentes pratiques.

OBJECTIFS :

- Connaître les enjeux autour de la ville dans les pays des Suds depuis la fin de la colonisation
- Connaître des initiatives récentes sortant du carcan « post-colonial »

VVG7U4 Analyse socio**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

VVG7U4 : Analyse socio**DESCRIPTION :**

Ce module a pour objectif de définir la logique d'un diagnostic territorial. Le diagnostic est considéré comme un projet qui nécessite un portage spécifique et peut soutenir le développement d'un projet de coopération. Une application à un diagnostic socio-économique sans dimension de coopération, en France, est proposée puis une deuxième application est proposée dans le cadre de diagnostics en Afrique de l'ouest.

OBJECTIFS :

- Connaître la notion de diagnostic
- Savoir mettre en œuvre une démarche d'analyse territoriale
- Comprendre l'importance d'un diagnostic dans un projet de développement

EST COMPOSÉ DE :**→Diagnostic socio****VVG7EU42 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Alexandre MOINE****DESCRIPTION :**

Le but de ce T.D est d'élaborer le diagnostic socio-économique d'un territoire en fonction d'une problématique précise indiquée par l'enseignant en début de semestre. L'étudiant doit concevoir un document de diagnostic d'une trentaine de pages présentant un état des lieux du territoire étudié et son évolution en exploitant des données à partir d'observatoires en ligne. L'analyse est ciblée sur des thématiques à mettre en lien avec les problématiques de diagnostic. L'étudiant se référera au cours qui explique la démarche.

OBJECTIFS :

- Analyser une problématique et développer une réponse sous forme de plan détaillé
- Etre capable de lier des analyses à différentes échelles autour d'une même problématique
- Mobiliser des indicateurs autour d'une problématique donnée
- Réaliser des cartes en lien avec des indicateurs
- Réaliser des synthèses cartographiques
- Procéder à une analyse spatiale d'un phénomène
- Etre capable de rédiger un rapport avec insertion de tableaux, graphiques et cartes
- Etre capable de dresser une matrice d'analyse SWOT
- Etre capable de dégager des enjeux spatiaux

→Rôle du diagnostic dans les projets de coopération

VVG7EU41 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Philippe SIGNET

DESCRIPTION :

L'objectif de cet enseignement est de concevoir le diagnostic comme un outil d'aide à la décision. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur des réalisations qui relèvent de différents champs de compétences des collectivités territoriales et illustrent le parcours du diagnostic, de la conception méthodologique à la promotion de son contenu en passant par la mise en concurrence de prestataires.

Ainsi, nous aborderons :

- Les définitions du diagnostic ;
- La place du diagnostic dans les politiques publiques vu à travers les instruments des collectivités locales ;
- La notion de diagnostic partagé : cadre, contexte et culture coopérative ;
- Des méthodologies d'élaboration collective de diagnostic ;
- L'analyse des potentiels territoriaux ;
- L'analyse stratégique de la position des acteurs sur le territoire.

Au terme de cet unité d'enseignement, il s'agit de :

- Bien comprendre la portée et l'étendue d'un diagnostic territorial ;
- Intégrer cet instrument en tant qu'outil d'aide à la décision ;
- Etre capable de faire des choix méthodologiques en fonction des contextes de réalisation ;
- Construire une vue synthétique des enjeux territoriaux prenant en compte les jeux d'acteurs.

OBJECTIFS :

- Définir le diagnostic / Les diagnostics ;
- La place du diagnostic dans les politiques publiques vu à travers les instruments des collectivités locales ;
- La notion de diagnostic partagé : cadre, contexte et culture coopérative ;

Page **5** sur **71**

- Méthodologie d'élaboration collective de diagnostic ;
- Analyse des potentiels territoriaux ;
- Analyse stratégique de la position des acteurs sur le territoire ;

→Outils au service du diagnostic

VVG7EU43 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie DOLS

DESCRIPTION :

Ce cours explicitera les pré-requis nécessaires à la réalisation d'un diagnostic. La notion de diagnostic sera abordée en tant qu'outil de mobilisation des acteurs au service d'un projet. La bonne compréhension et le partage des objectifs poursuivis, est un préalable nécessaire à toute démarche de diagnostic. La 1ère partie du cours délivrera des éléments de méthode concernant cette dimension

d'aide à la décision.

La question des sources (documentaires, statistiques et cartographiques) présente des difficultés particulières dans les pays du sud. L'identification des informations, leur vérification, leur valorisation et les possibilités actuelles ouvertes par les nouvelles technologies seront abordées en 2ème partie.

La 3ème partie proposera un cadre méthodologique simple structuré en 5 étapes (Etat des lieux / enjeux / objectifs / orientations stratégiques / plan d'action). Des dispositifs d'animation et de diagnostics partagés compléteront cette partie.

Le cours s'appuiera sur des exemples concrets de diagnostics réalisés en France et en Afrique de l'Ouest (Ouagadougou, Lomé, Bamako) en s'appuyant sur de nombreuses illustrations (cartes, schémas, observation in-situ, analyses statistiques et synthèse).

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Etre en capacité de produire un diagnostic « utile » en phase avec la réalité et les jeux d'acteurs d'un territoire.
- Disposer d'éléments de méthode nécessaire à une démarche « efficace » pour l'action.
- Etre en mesure de produire et de partager des supports « mobilisables » dans la durée par les décideurs et acteurs locaux.

VVG7E5 Anglais**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Claire MALLET, Dana LEON-HENRI****VVG7E5 : Anglais**Intervenant : **Claire MALLET, Dana LEON-HENRI****DESCRIPTION :**

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

VVG8U1 Intelligence et gouvernance territoriales**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

VVG8U1 : Intelligence et gouvernance territoriales**DESCRIPTION :**

Ce module vise à présenter le concept émergent d'intelligence territoriale, qui « est la science dont l'objet est le développement durable des territoires et dont le sujet est la communauté territoriale » et de ses divers domaines :

- Au plan scientifique, l'intelligence territoriale intègre et développe les connaissances multidisciplinaires et les protocoles scientifiques indispensables à la compréhension des dynamiques des territoires. Elle compare également à l'échelle mondiale les approches interculturelles et les représentations du territoire.
- Elle recourt aux méthodes fondamentales et aux outils génériques de large applicabilité pour élaborer et pour analyser l'information territoriale. Elle utilise les technologies de l'information pour partager les compétences et l'information territoriale, pour travailler de façon coopérative et pour la diffuser massivement.
- Elle évalue les principes de gouvernance qui garantissent une prise en compte équilibrée des besoins, une distribution équitable des ressources et la pérennité des capacités, grâce à la coopération et à la participation.
- Elle conçoit et réalise avec les acteurs territoriaux des outils pour élaborer, gérer et évaluer des projets de développement durable respectueux des personnes à l'échelle d'un territoire. Ce module présente en particulier les résultats de l'action de coordination du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale.

OBJECTIFS :

Maîtriser les principaux concepts de l'intelligence territoriale et être capable de les articuler et de les mobiliser dans le cadre de portages de projets de coopération et/ou de développement local.

EST COMPOSÉ DE :**→ Méthodes et outils de l'intelligence territoriale****VVG8EU13 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Alexandre MOINE****DESCRIPTION :**

Ce module a pour objectif, à partir d'un certain nombre d'exemples de projets de développement s'appuyant sur des dispositifs d'intelligence territoriale, de réfléchir et de faire le point sur l'articulation des concepts acquis, des outils et méthodes et des résultats obtenus en matière d'intelligence territoriale.

OBJECTIFS :

- Articuler les concepts de territoire, d'observation et de gouvernance
- Analyser des expériences sur la base des concepts de l'intelligence territoriale
- Mobiliser des expériences de développement et analyser leurs dimensions en matière d'intelligence territoriale

→ Intelligence territoriale

VVG8EU11 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION :

Dans ce premier module vous abordez le socle de l'intelligence territoriale, c'est à dire le territoire considéré comme un système complexe. Ce module va permettre d'articuler les principaux concepts liés à l'intelligence territoriale : territoire, gouvernance et outils associés.

OBJECTIFS :

- Connaître les cinq dimensions du système territoire
- Etre capable d'articuler la dimension jeux d'acteurs avec les quatre autres dimensions du système territoire
- Maitriser les principes sur lesquels se fondent les méthodes d'intelligence territoriale

→Gouvernance territoriale

VVG8EU12 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION :

Ce deuxième module est destiné, après avoir saisi la complexité du territoire considéré comme un système, à mettre en évidence l'importance des instruments d'observation pour soutenir la mise en place d'une gouvernance opérationnelle. Il présente trois composantes basiques de la gouvernance territoriale : La composante cognitive, c'est-à-dire la façon de penser et de comprendre le territoire donc le développement territorial ; la composante sociopolitique, c'est-à-dire la façon dont les capacités, les responsabilités et les ressources sont négociées entre les acteurs ; la composante technologique et organisationnelle, c'est-à-dire les réseaux d'acteurs et les outils pour agir sur le territoire.

OBJECTIFS :

- Connaître les besoins des acteurs
- Savoir mobiliser les acteurs
- Etre capable d'identifier des acteurs en réseau
- Etre capable de répertorier les indicateurs territoriaux essentiels
- Etre capable d'inscrire la coopération, la participation dans la conduite de projets territoriaux

VVG8U2 De la donnée à la connaissance : analyse, transmission**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

VVG8U2 : De la donnée à la connaissance : analyse, transmission**DESCRIPTION :**

Donner aux étudiants les fondements leur permettant de construire de véritables bases de données territoriales (problèmes rencontrés pour leur constitution, qualité des données imposant des restrictions d'usages, connaissance « basique » des SIG afin de pouvoir piloter des techniciens sur des projets, méthodes d'analyse statistique et spatiale. . .).

OBJECTIFS :

- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...)
- Maîtriser les concepts, méthodes et outils de la statistique spatiale (concept de spatialisation, interpolation, surfaces de tendances)
- Maîtrise des outils SIG de type QGIS)
- Maîtrise des concepts, méthodes et outils liés à la formalisation des données spatiales (notion de cycle de vie de la donnée, données vectorielles, données raster,
- Maîtrise de la notion, des méthodes et outils de bases de données (modélisation des données, développement d'architectures de données, gestion, maintenance)
- Maîtrise des principes, méthodes et outils de la cartographie (sémiologie graphique, supports de transmission de l'information, choix de représentation/simplification, discrétisation ...)

EST COMPOSÉ DE :**→Transmission formalisée de la connaissance****VVG8EU23 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Claire LAGESSE****DESCRIPTION :**

Ce module vise à comprendre les différentes étapes permettant de passer de la donnée brute à l'information (donnée traitée et représentée et enfin à la connaissance (données analysées).

OBJECTIFS :

- Maîtrise des concepts, méthodes et outils liés à la formalisation des données spatiales (notion de cycle de vie de la donnée, données vectorielles, données raster,
- Maîtrise de la notion, des méthodes et outils de bases de données (modélisation des données, développement d'architectures de données, gestion, maintenance)

- Maîtrise des principes, méthodes et outils de la cartographie (sémiologie graphique, supports de transmission de l'information, choix de représentation/simplification, discrétisation ...)

→Application des méthodes statistiques d'analyse

VVG8EU21 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION :

Ce module vise à acquérir les principales méthodes d'analyse statistique univariée et bi-variée.

Chapitre 1 : définitions, terminologie et notation. Qu'est-ce que la statistique ? Quelques définitions. Terminologie et notation standard. Exercices.

Chapitre 2 : données et organisation des données : types de données et tableaux statistiques. Données qualitatives et données quantitatives, notion de classes, tableaux unidimensionnel, tableaux croisés à 2 dimensions, tableaux à n dimensions. Exercices.

Chapitre 3 : Mode de représentation des données : diagrammes, graphiques et cartes. Types de données et de tableaux et modes de représentation possibles, échelles graphiques, diagrammes, graphiques, cartes. Exercices.

Chapitre 4 : Caractériser une distribution et résumer des tableaux statistiques à l'aide de paramètres appropriés : tendance centrale et dispersion. Paramètres de tendance centrale (mode, moyenne, médiane, quantiles, etc.), paramètres de dispersion (variance, écart-type, coefficient de variation, standardisation, etc.). Exercices.

Chapitre 5 : Série Chronologique : progression et indices. Indices temporels et synthétiques, indice de Laspeyres, taux de croissance simple et successifs, etc. Exercices.

Chapitre 6 : Tendances et corrélations : relations entre deux variables, interpolation et extrapolation. Identifier et matérialiser une tendance par la méthode des moindres carrées, caractériser une relation entre deux variables (coefficient de corrélation), formuler une relation statistique entre deux variables (régression) en vue de l'interpolation ou de l'extrapolation. Exercices.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les terminologies en statistique
- Maîtriser les représentations graphiques
- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...)

→Spatialisation de l'information

VVG8EU22 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Claire LAGESSE

DESCRIPTION :

Ce module vise à fournir aux étudiants les notions de bases de la spatialisation de l'information replacées dans l'ensemble du cycle de vie de la donnée ainsi que quelques méthodes numériques de spatialisation. Il sera consacré à la présentation des notions fondamentales de cartographie et à leur utilisation au sein du système d'information géographique QGIS.

Ce cours sera divisé en 5 parties :

1 Rappel : lire une carte, approcher un SIG : Cette partie sera dédiée au rappel des règles de sémiologie graphique; à la notion de projection ; aux différents types de cartes ; et à une première approche des SIG.

2 Choisir une représentation : Dans cette partie, le lien sera fait avec les notions de statistique vues dans cette même UE. En fonction de la donnée et de sa distribution, les étudiants verront quelles sont les représentations les plus pertinentes et leur réalisation dans un SIG.

3 Aller chercher de la donnée et la représenter : Cette partie sera consacrée à la présentation de différents fournisseurs de données et à la méthodologie à suivre pour pouvoir utiliser leurs données dans une représentation cartographique réalisée avec un SIG.

- 4 Créer de la donnée : Cette partie sera dédiée à la création de données : comment calculer un nouvel attribut et vectoriser de l'information.
- 5- Comprendre les enjeux de la cartographie : Cette partie conclusive fera appel à l'esprit critique des étudiants. Un atlas sera à réaliser.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les concepts, méthodes et outils de la statistique spatiale (concept de spatialisation, interpolation, surfaces de tendances)
- Maîtrise des outils SIG de type QGIS)

VVG8U3 Diagnostic et portage de projet**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

VVG8U3 : Diagnostic et portage de projet**DESCRIPTION :**

Ce module a pour objectif de revenir sur des approches qui permettent de mettre en place de diagnostics ou d'évaluations, portant sur des projets naissants ou opérationnels. Il ne s'agit pas de décrire leur mise en place mais de fournir une démarche afin de réfléchir à cette mise en place et/ou afin d'évaluer la portée du projet.

OBJECTIFS :

- Etre capable d'analyser et de présenter l'organisation et les dynamiques du territoire de projet
- Etre capable de saisir les temporalités du projet, ainsi que les temporalités plus larges qui l'influencent
- Etre capable de comprendre et de représenter les jeux d'acteurs en tension autour du projet

EST COMPOSÉ DE :**→Retours d'expériences****VVG8EU31 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Alexandre MOINE****DESCRIPTION :**

Cette première partie du module se présente comme un cours magistral afin de présenter une démarche opérationnelle afin de mettre en place des projets en connaissance de cause, ou plutôt en connaissance de territoire, ou d'en évaluer la portée. Il s'agit, en assimilant le territoire à un système complexe, de réarticuler un certain nombre d'étapes afin d'exploiter des données et des informations et de les réorganiser de manière graphique, tant d'un point de vue spatial (organisation spatiale en relation avec un projet donné) que temporel (dates clés permettant de suivre le déroulement d'un phénomène ou d'un projet à différentes échelles) ou organisationnel (interrelations entre les acteurs intervenants dans un projet). Il s'agit à terme de permettre la réalisation d'un diagnostic qui permettra la mise en place d'un projet, ou son évaluation afin d'en comprendre le déroulement et la portée. Nous nous fondons sur deux exemples :

- La mise en place d'un diagnostic et des enjeux autour de l'existence du parc naturel de Fazao (Togo) ;
- La mise en place d'un diagnostic autour des projets de coopération à Douroula (Burkina Faso).

OBJECTIFS :

- Etre capable d'établir une désagrégation hiérarchique descendante en lien avec une problématique territoriale
- Formaliser un arbre hiérarchique à l'aide de logiciels ouverts
- Etre capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement
- Réaliser des frises temporelles
- Réaliser des synthèses graphiques de dynamiques territoriales à double entrée
- Etre capable de restituer les liens entre des acteurs et d'en déduire des jeux d'acteurs en lien avec une

problématique de développement

- Réaliser des graphes causaux à l'aide de logiciels ouverts (Cmaptool)
- Être capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement

→ Confrontation des expériences et des principes de l'IT

VVG8EU32 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION :

Cette deuxième partie du module se présente sous forme de Travaux Dirigés. Il s'agit, sur la base d'un corpus d'informations variées, de dégager un diagnostic complet autour d'un projet de coopération Nord/Sud. Les démarches présentées lors de la première partie du cours seront ici mises en oeuvre dans le cadre de quatre rendus successifs.

PREREQUIS :

- Connaître les outils de traitement statistique
- Maîtriser les outils de cartographie
- Savoir réaliser à l'aide d'outils de dessin, des synthèses graphiques
- Connaître les bases de la structuration d'un rapport écrit
- Être capable de rédiger un rapport

OBJECTIFS :

- Savoir traiter un corpus de données et d'informations
- Être capable de structurer un diagnostic coopération territoriale
- Pouvoir créer des synthèses graphiques
- Être en mesure de rédiger et de produire un diagnostic territoriale complet

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Être capable d'établir une désagrégation hiérarchique descendante en lien avec une problématique territoriale ;
- Formaliser un arbre hiérarchique à l'aide de logiciels ouverts ;
- Être capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement ;
- Réaliser des frises temporelles ;
- Réaliser des synthèses graphiques de dynamiques territoriales à double entrée ;
- Être capable de restituer les liens entre des acteurs et d'en déduire des jeux d'acteurs en lien avec une problématique de développement ;
- Réaliser des graphes causaux à l'aide de logiciels ouverts (Cmaptool) ;
- Être capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement.

VVG8U4 Unité et diversité des Suds**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

VVG8U4 : Unité et diversité des Suds**DESCRIPTION :**

Il s'agit d'une part de comprendre de quelle manière la géographie du développement est bouleversée par la mondialisation, en ensuite de traiter des caractéristiques propres des Pays des Suds. Ces informations sont complétées par une approche du rôle de la société civile dans les gouvernances locales et dans le changement social.

OBJECTIFS :

- Comprendre les logiques de développement dans les Pays des Suds
- Comprendre le rôle de la société civile dans le développement

EST COMPOSÉ DE :**→Les caractéristiques des pays des Suds****VVG8EU42 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Fabrice BALANCHE****DESCRIPTION :**

Il est indispensable de connaître les caractéristiques des Pays des Suds sans tomber dans des lieux communs. Ces connaissances vont vous permettre de travailler en tenant compte de certaines spécificités qui vont forcément guider les portages de projets. Nous proposons trois étapes dans cette approche :

1. Le terme de Tiers Monde est dépassé;
2. Théories et pratiques;
3. L'aide au développement.

Étude de cas : le développement, communautarisme et construction nationale : Syrie — Liban.

OBJECTIFS :

- Maîtriser la typologie des Pays des Suds en fonction d'indicateurs clés
- Maîtriser le concept de développement
- Maîtriser les théories explicatives du sous-développement
- Comprendre les principes de l'aide au développement

→Société civile et gouvernance publique**VVG8EU41 | None ECTS | Période : 2**

Enseignant : Bruno ANGSTHELM

DESCRIPTION :

Ce cours va s'attacher à décrire la manière dont les sociétés civiles africaines contribuent à faire évoluer la gouvernance de leur pays, dans un contexte de transition démocratique et de compétition géopolitique exacerbée.

Après avoir apporté quelques éléments de mise en contexte historique, politique et géopolitique, il s'agira de montrer les différentes trajectoires (visions, positionnements, pratiques sociales, etc.) des acteurs de la société civile depuis l'ouverture démocratique en 1990, en termes de processus démocratique, de dialogue social, de politique et de gouvernance publiques. Plusieurs exemples au Togo au Cameroun et au Tchad, avec des témoignages de leaders sociaux de ces pays, feront l'objet d'études pratiques.

Ce cours permettra de mieux appréhender les contextes sociaux et politiques de pays africains et de percevoir comment la gouvernance est devenue un concept qui réunit aujourd'hui bailleurs de fonds, État et société civile autour d'un objectif partagé de développement, de justice et de progrès social.

OBJECTIFS :

- Comprendre ce que signifie le changement social
- Etre capable d'analyser les déterminants du changement social en lien avec un projet
- Maîtriser le concept de participation
- Maîtriser le concept de gouvernance

→Gouvernance et changement social

VVG8EU43 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Bruno ANGSTHELM

DESCRIPTION :

Ce cours va s'attacher à montrer comment on peut penser le changement social dans les territoires grâce à des approches nouvelles de gouvernance dans les projets de développement. À partir de quelques expériences très concrètes dans des pays africains, il s'agira de percevoir la manière dont les acteurs concernés (ONG, syndicat, mouvement sociaux, etc.) ont conçu de nouvelles pratiques de changement social et les ont mis en oeuvre dans leur territoire (territoire, État, sousrégion, international, etc.). Ces exemples essaieront de montrer comment la prise en compte de cette notion de gouvernance dans « des projets de développement » ont permis de faire évoluer profondément les sociétés. Les exemples concerneront des approches de gouvernance économique, politique et territoriale. Ce cours permettra de mieux appréhender pourquoi la gouvernance de territoire devient aujourd'hui un concept clé de changement social pour les sociétés africaines.

OBJECTIFS :

- Comprendre la place et le rôle de la société civile dans le développement en Afrique
- Etre capable d'expliquer le lien entre société civile et instance publiques

VVG8M5 Théorie du développement**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

VVG8M5 : Théorie du développement**DESCRIPTION :**

Cette unité de valeur présente les diverses approches des théories du développement utile pour comprendre les enjeux actuels du développement durable à l'échelle mondiale. Une attention particulière sera portée aux politiques et programmes de développement des grands organismes supranationaux, ainsi que des actions de coopération décentralisée.

EST COMPOSÉ DE :**→Économie du développement****VVG8EM52 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Fabien LABONDANCE****DESCRIPTION :**

Cours enseigné en période 2, de février à mai. fabien.labondance@univ-fcomte.fr

L'objectif du cours économie du développement vise à donner aux étudiants les connaissances de base visant à comprendre les principales théories du développement. Après une introduction donnant quelques définitions de la notion de développement et des repères historiques, le premier chapitre aborde les définitions et les mesures du développement de la pauvreté : approches monétaires et économiques, indicateurs sociaux du développement, approches multidimensionnelles. Ensuite, les différents facteurs et stratégies de développement sont présentées : après un point sur les explications traditionnelles du sous-développement, les stratégies macroéconomiques et microéconomiques du développement sont détaillées. Finalement, le rôle des institutions internationales sont abordés : les politiques d'ajustement structurels du FMI, les politiques de lutte contre la pauvreté.

→Sociologie et anthropologie du développement**VVG8EM53 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Sophie CHEVALIER-HART****DESCRIPTION :**

Cours enseigné en période 2, de février à mai.

Ce cours a pour ambition d'introduire les étudiants à l'anthropologie et à la sociologie, deux disciplines des sciences sociales, dont la première, l'anthropologie a historiquement été tournée vers une réflexion sur l'altérité. A travers différentes thématiques comme la micro-finance, la santé, la sécurité sociale ou encore la religion, l'étudiant pourra appréhender les apports critiques des sciences sociales au développement. Une bibliographie fournie lui permettra le cas échéant d'acquérir des connaissances et compétences sur les thèmes qui l'intéresse particulièrement.

→Gouvernance et mondialisation**VVG8EM51 | None ECTS | Période : 2****Enseignant : Emeline COMBY****DESCRIPTION :**

Cours enseigné en période 2, de février à mai. emelyne.comby@univ-fcomte.fr

Ce cours propose une approche critique de la mondialisation au sens où il développe différentes pistes de réflexion et regards sur les dynamiques contemporaines dans les pays des Suds. Après avoir défini la mondialisation, ce cours est problématisé, dans un premier temps, autour des notions de territoires, de réseaux, de mobilité et d'urbanisation. A partir des dynamiques de hiérarchisation des espaces et de régionalisation, ce cours montre l'importance du territoire et du niveau local pour penser la mondialisation. Il met en lumière le rôle des acteurs à différents échelons, notamment la « mondialisation par le bas », les différents acteurs économiques, les Etats et les organisations internationales. Les notions d'Anthropocène et de transition offrent un cadre pour penser des logiques de la mondialisation, en questionnant les « limites planétaires », les « révolutions agricoles » et la transition énergétique. A partir de ces constats, la gestion communautaire des ressources peut apparaître comme une solution efficace pour une transition écologique. Ce cours insiste également sur des méthodologies et des difficultés pour évaluer la mondialisation, en mettant essentiellement l'accent sur la place de l'informel et sur les valeurs données à l'environnement. Les exemples s'appuient sur des études de cas en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

17 - Structure M2

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Master géographie semestre 9		
	VVG9U1 - Projet tuteuré	6.0
1 →	VVG9EU12 - Encadrement	N/C
1 →	VVG9EU11 - Organisation et suivi de projet	N/C
A →	VVG9E2 - Anglais	6.0
	VVG9U3 - Développement local	6.0
1 →	VVG9EU32 - Méthodes et pratiques de l'observation territoriale	N/C
1 →	VVG9EU33 - Analyse de réalisation en matière de développement local	N/C
1 →	VVG9EU31 - Développement local, gouvernance et observation	N/C
	VVG9M4 - Villes et campagnes des pays des Suds	6.0
1 →	VVG9EM43 - Modifications urbaines et déplacements	N/C
1 →	VVG9EM42 - Mutations et dynamiques dans les pays des suds	N/C
1 →	VVG9EM41 - Gestion et politiques urbaines dans les pays des suds	N/C
	VVG9U5 - Gestion et évaluation de projets de co	6.0
1 →	VVG9EU51 - Principes et outils de gestion de projets	N/C
1 →	VVG9EU53 - Évaluation des projets de co	N/C
1 →	VVG9EU52 - La gestion des projets de co	N/C
Master géographie semestre 10		
2 →	VVGXESTA - Stage de fin d'étude	30.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année

18 - Module M2

VVG9U1 Projet tuteuré

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

VVG9U1 : Projet tuteuré

DESCRIPTION :

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels, notamment :

- Bureau d'étude en aménagement/environnement à qui l'on confie le mandat de mener une étude mobilisant informations géographiques et outils spécialisés ;
- Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, de gestion et de protection de l'environnement ... ;
- Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en oeuvre d'un SIT (pour la gestion des eaux, des déchets,...) quel que soit le contexte ;
- Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées ... ;
- Organisation non gouvernementale, association.

Cette mise en situation devrait permettre de contrôler les acquis par rapport aux concepts, méthodes et outils, tant en terme de gestion de projet, de maîtrise de l'information, de conception d'outil de gestion et d'analyse de données, de bases de données territoriales, le tout dans un cadre d'application réel.

Dans ce contexte, le travail sera directement lié à un projet concret de type analyse, étude d'impact, diagnostic territorial, pris en charge par un groupe de deux ou trois étudiants. La composition des groupes et la répartition des sujets seront définies par l'équipe pédagogique.

OBJECTIFS :

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe

EST COMPOSÉ DE :

→Encadrement

VVG9EU12 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE, Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION :

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels (Bureau d'étude en aménagement/environnement, Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en oeuvre d'un SIT, Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données

spécialisées, Organisation non gouvernementale, association).

OBJECTIFS :

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe

→Organisation et suivi de projet

VVG9EU11 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE, Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION :

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels (Bureau d'étude en aménagement/environnement, Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en œuvre d'un SIT, Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées, Organisation non gouvernementale, association).

OBJECTIFS :

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe

VVG9E2 Anglais**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Dana LEON-HENRI, Claire MALLET**

VVG9E2 : Anglais

Intervenant : **Dana LEON-HENRI, Claire MALLET**

DESCRIPTION :

Ce cours vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

OBJECTIFS :

- Comprendre comment la communication intervient dans les rapports sociaux
- Savoir élaborer un cahier des charges communicationnel

VVG9U3 Développement local**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

VVG9U3 : Développement local**DESCRIPTION :**

Ce module se situe dans la suite des enseignements reçus en Master I et vise notamment à lier le développement local, la mise en place de projets de développement et l'intelligence territoriale, autour de la notion d'observation que nous positionnons de manière centrale. Il renvoie également aux logiques de traitement de l'observation abordées en Master I et se fonde sur l'approche des

territoires abordés comme des systèmes complexes. Il s'agit dans le cadre de ce module, et dans un premier temps, de revenir sur la question de l'observation des territoires, dans une perspective de soutien au développement local. Le recueil

de données dans le cadre des diagnostics territoriaux, puis de l'évaluation territoriale de la mise en place de projets, est souvent lourde et mérite d'être pérennisée. Ceci ne peut se faire qu'au travers de l'identification des acteurs réunis autour d'une problématique donnée et de leur mobilisation dans la perspective de l'observation. Il s'agit alors de s'interroger sur la mutualisation des moyens, des données, des indicateurs, dans le cadre de démarches simples et opérationnelles. Il s'agit à l'issue de s'interroger sur la gouvernance créée autour de telles démarches. Comme nous l'avons évoqué, la donnée se situe au centre de cette démarche et nécessite de revenir sur les attentes méthodologiques de l'observation et plus précisément de la mise en place d'observatoires. Le lien est alors fait avec différentes formes d'informations qui peuvent soutenir l'aide à la décision et nécessitent d'être structurées, en tenant compte d'une compréhension raisonnée des enjeux. Enfin, nous nous référerons à des outils d'observation mis en place et appropriés par des acteurs locaux, au Nord, en réfléchissant à leur possible mise en place dans d'autres contextes.

OBJECTIFS :

- Savoir aborder un territoire à observer, sous l'angle de la complexité
- Savoir mobiliser et articuler les données et informations requises
- Etre capable de mobiliser des acteurs à toutes les étapes de la réalisation des outils d'observation

EST COMPOSÉ DE :**→Méthodes et pratiques de l'observation territoriale****VVG9EU32 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Marie-helene DE SEDE-MARCEAU****DESCRIPTION :**

Ce cours présente une approche de l'observation qui s'appuie sur le principe suivant : trouver les moyens conceptuels, méthodologiques et techniques de valoriser au mieux l'ensemble des données à disposition que ce soit les Bases de Données (BD) disponibles sur Internet ou via d'autres sources et/ou les données acquises dans le cadre de projets ou d'études particuliers, partant du principe que toute donnée peut être valorisable si tant est que l'on puisse correctement en identifier le potentiel. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de ce que nous appelons « Intelligence territoriale », articulée autour de trois axes :

- La maîtrise de l'ensemble des concepts, méthodes et outils de l'information et de la communication tournée vers un objectif : la connaissance et la compréhension de la nature et du fonctionnement des territoires par les acteurs de leur évolution y compris les chercheurs.

- L'intelligence territoriale constitue l'un des socles de la décision et s'inscrit donc dans une logique de l'aide à la décision. Elle prend appui sur des corpus méthodologiques et techniques lui permettant l'opérationnalité, en termes d'information, d'observation et d'instrumentation.
- Les pratiques territoriales, matérialisation du système territoire, objets d'études et levier d'action constituent le versant pratique de l'IT, lui conférant son caractère appliqué.

OBJECTIFS :

- Maîtriser la notion d'observation territoriale
- Maîtriser les approches de mise en œuvre de dispositifs d'observation
- Maîtriser les dimensions informationnel-indicateur, organisationnelle, technologique
- Etre capable de mesurer les intérêts et les limites de ce type d'outils

→Analyse de réalisation en matière de développement local

VVG9EU33 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION :

Ce cours permet de comprendre la logique de l'observation, comme un outil de l'intelligence territoriale pour améliorer la gouvernance d'un territoire et soutenir l'aide à la décision. En s'appuyant sur un exemple de mise en place d'observatoire, il permet d'approcher la démarche complète de portage de ce type de projet. Il s'agit notamment :

- D'assimiler le territoire à un système complexe pour le décrire en vue de l'observer ;
- De comprendre le rôle d'un observatoire pour asseoir une gouvernance locale ;
- De porter un projet de mise en place d'observatoire.

OBJECTIFS :

- Etre capable de formuler les principes de l'observation
- Faire le lien entre données, informations et observation
- Etre capable de traduire la complexité d'un territoire au travers d'un outil d'observation
- Comprendre les compétences nécessaires au portage d'un observatoire
- Etre capable d'exposer les étapes de la construction d'un observatoire
- Etre capable de spécifier une commande générique (sans spécification informatique) vers un informaticien dans le cadre de la mise en place d'un observatoire

→Développement local, gouvernance et observation

VVG9EU31 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Serge PONS

DESCRIPTION :

Ce cours présente des cas concrets de mise en place d'outils de structuration de bases de données et d'observation en pays des Suds. L'exemple est pris de démarches de mutualisations de données et d'information au Mali dans le cadre de la décentralisation enclenchée, notamment d'un dispositif de veille

économique régional.

OBJECTIFS :

Les compétences d'aide à la décision

- Savoir étudier la faisabilité d'un projet, formuler des scénarii chiffrés pour permettre aux élus de décider et d'établir des priorités
- Savoir étudier les opportunités de partenariat et de financement

Les compétences d'animation et d'appui conseil

- Etre capable de faire émerger une dynamique de groupe à partir de l'expression des intérêts individuels pour susciter la coopération et la coproduction des acteurs impliqués
- Savoir prendre en compte les différents points de vue et d'intérêt des acteurs pour appuyer la négociation d'accords satisfaisant les parties
- Mobiliser et animer des instances de concertation dans le cadre d'une démarche de projet de territoire
- Analyser la demande du porteur de projet pour lui proposer une offre de service adaptée et réaliste
- Mettre en relation les experts avec les porteurs de projet pour apporter à ces derniers les aides techniques, financières et méthodologiques nécessaires à leurs projets

Les compétences de gestion de l'information

- Savoir observer, analyser ce qui se fait sur d'autres territoires
- Etre capable de repérer et mettre en relation les acteurs majeurs pour favoriser le partage d'informations et d'éléments communs dans une optique de gouvernance

VVG9M4 Villes et campagnes des pays des Suds**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

VVG9M4 : Villes et campagnes des pays des Suds**DESCRIPTION :**

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier.

Villes et campagnes sont deux mondes qui furent longtemps opposés. A la faveur de l'exode rural et du développement mais également du renforcement des Etats nations les liens se sont renforcés et la différence s'est estompée. Aujourd'hui la mondialisation crée de nouvelles fractures entre des pôles et des périphéries qui traversent cette organisation traditionnelle. Les étudiants devront comprendre ce phénomène et être capable de placer les différents espaces dans les stades du processus.

L'évaluation portera également sur un dossier à constituer dans le cadre d'une demande d'expertise « imaginaire ». Il s'agit donc d'appliquer ces connaissances à un cas concret de développement.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les dynamiques socio-économiques à l'œuvre dans les Pays des Suds
- Comprendre certaines logiques informelles
- Comprendre l'articulation entre ville et campagne en Pays des Suds

EST COMPOSÉ DE :**→Modifications urbaines et déplacements****VVG9EM43 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Marie DOLS****DESCRIPTION :**

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier. marie.dols@univ-fcomte.fr

L'objectif est d'apporter un éclairage sur les évolutions des villes du sud et sur la nécessité d'encadrement de leur développement. Les propositions pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de planification aborderont de manière concrète, pragmatique et objective les conditions de réussite et contraintes posées.

La 1ère partie du cours rappellera les grandes évolutions démographiques et urbaines en cours dans les pays du sud et en particulier en Afrique subsaharienne. Durabilité, expansion spatiale, accès aux services de base, économie et foncier informel, estimation des besoins d'investissement, gouvernance et émergence de nouveaux acteurs seront abordés.

La 2ème partie du cours proposera des méthodes de planification adaptées au contexte des villes du sud. 3 « écoles » seront présentées : 1- le renforcement de la structuration urbaine globale, 2- l'anticipation des besoins par une trame d'accueil et 3- la mise en place d'une armature urbaine spécifique pour l'informel.

La 3ème partie présentera des expériences illustrées par des exemples africains en matière de planification urbaines (Schéma de structure), de planification des transports (Plan de Déplacement Urbain, transport artisanal, hiérarchisation de la voirie) et de projets urbains (renforcement d'un centre secondaire, conception et insertion de projets de voirie).

OBJECTIFS :

Ces notions d'urbanisme visent à apporter des compétences en matière de :

- Compréhension des réalités urbaines à l'échelle large des aires urbaines jusqu'aux échelles de la proximité et des quartiers.
- Des théories, méthodes et exemples de politiques locales en matière d'urbanisme et de transport.

→Mutations et dynamiques dans les pays des suds

VVG9EM42 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Frederic GROSJEAN

DESCRIPTION :

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier. frederic.grosjean@univ-fcomte.fr

Ce cours complète le cours relatif aux caractéristiques des Pays des Suds. Il vise à donner des clés de lectures sur les dynamiques socio-économiques à l'oeuvre. Dans les années 1950-60, les pays du sud présentaient de fortes similitudes, notamment sur les plans démographique et économique : forte croissance démographique, explosion urbaine, exportation de matières premières peu transformées, manque d'infrastructures, etc. Puis, vers le milieu des années 1970, un éclatement des pays du sud redistribue les cartes de cette unité ; les quatre Dragons d'Asie (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour et Taïwan) décollent économiquement et peuvent être rattachés au pays du Nord. L'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est se sont quant à elles ouvertes aux échanges internationaux et aux capitaux étrangers ; l'Afrique subsaharienne additionne

les handicaps et les retards. Ainsi, le cours visera à approfondir cette question centrale « Un Sud, des Suds? » ; si certains pays peinent à améliorer leurs situations économiques, d'autres affichent des taux de croissance élevés. Mais cette apparente intégration à la mondialisation s'accompagne d'une accentuation des inégalités sociales. Plusieurs ensembles régionaux des suds feront l'objet d'investigations plus approfondies et permettront ainsi de sensibiliser les étudiants aux stratégies de développement et aux enjeux pour ces pays.

OBJECTIFS :

- Comprendre les grands traits des Suds : colonisation/décolonisation, modèles de développement économique, tendances démographiques, intégration dans la mondialisation, poids de l'agriculture, fractures socio-spatiales dans les sociétés de ces pays, etc.
- Comprendre la grande diversité des "blocs" des Suds, sur les plans économique, social et spatial ;
- Etre capable de présenter les grands traits historiques des deux grands espaces étudiés (Amérique Latine et Union Indienne) ;

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Etre capable de comprendre les dynamiques actuelles dans les Pays des Suds
- Etre en mesure de faire évoluer la typologie relative aux caractéristiques des Pays des Suds.

→Gestion et politiques urbaines dans les pays des suds

VVG9EM41 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION :

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier. thomas.buhler@univ-fcomte.fr

Dans ce cours, nous nous intéresserons tout particulièrement à la question des services en réseaux dans les villes des Suds, avec une focale spécifique sur l'Afrique. Par « services en réseaux » il faut comprendre l'ensemble des techniques urbaines « essentielles » (transports, assainissement, eau, électricité, déchets, énergie, télécommunications) qui prennent la forme du réseau. Si dans les villes du Nord ces services ont longtemps transmis des valeurs d'universalité, d'égalité et de modernité (liées à un contexte social et

politique spécifique), force est de constater que ces services en réseaux se développent de manière différentes aux Suds. Première différence de taille : on constate un accès aux réseaux officiels moins généralisé, voire parfois très minoritaire (comme pour l'électricité en Afrique Sub-Saharienne, voir ci-dessus). Il ne s'agit pas de la seule différence puisque les services en réseau font apparaître plus d'acteurs aux Suds et plus de dispositifs différenciés. Nous nous efforcerons de dépasser la vision focalisée sur les questions d'équipement pour analyser les usages de ces services, sans les restreindre aux réseaux « officiels » (ou « conventionnels »). Nous

nous intéresserons par exemple aux pratiques de repiquage électrique, à l'usage de l'eau lorsque les populations ne sont pas directement desservies à leur domicile, aux réseaux informels d'élimination des déchets. Ces exemples traduisent toute une diversité de pratiques sociales qui échappent à l'observateur s'il reste focalisé sur une lecture « classique », « septentrionale » et « centrée sur le réseau conventionnel ».

OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux autour des réseaux techniques urbains
- Connaître les modes d'exploitation des réseaux (concessions, régies, ...)
- Maîtriser une lecture sociotechnique de ces dispositifs
- Décrypter les enjeux sous-jacents - jeux d'acteurs-modification des réseaux urbains

VVG9U5 Gestion et évaluation de projets de co**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

VVG9U5 : Gestion et évaluation de projets de co**DESCRIPTION :**

Cette unité a pour objectif de maîtriser les méthodes d'élaboration de projet, d'argumentation, de conduite de projet et d'évaluation, dans le cadre spécifique du co-développement. Il s'agit donc de présenter les principes et les outils de gestion et d'évaluation de projets, notamment la gestion des projets de co-développement : phases-clés, étapes, milestones et cadre logique ; l'analyse et la planification des tâches et des ressources matérielles et humaines; la mise en place des outils de management financier et humain du projet, de la logistique, d'animation des équipes, de reporting ; la communication et la dissémination.

EST COMPOSÉ DE :**→Principes et outils de gestion de projets****VVG9EU51 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Philippe SIGNORET****DESCRIPTION :**

L'enseignement proposé dans le VVG9EU51 et le VVG9EU52 fusionnés, vise à vous orienter dans les méandres de l'ingénierie de projet pour vous éviter d'errer, de vous perdre ou tout simplement de passer à côté de phases clés du projet ou encore de méthodes qui vous permettraient de les appréhender. Cet enseignement n'a pas la prétention d'être universel et les outils proposés seront parfois confrontés à leurs limites en raison de la spécificité du domaine couvert par le projet ou par la nature des acteurs du projet. Par une mise en situation d'emploi travail d'équipe type bureau d'étude - l'objectif de cet enseignement est de vous inviter vous interroger sur la manière de concevoir un projet, de le conduire et de concevoir le diagnostic comme un outil d'aide à la décision. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des réalisations qui relèvent de différents champs de compétences des collectivités territoriales et illustrent le cycle de projet, de la conception méthodologique à promotion de son contenu, en passant par la mise en concurrence de prestataires et à la réalisation des actions.

OBJECTIFS :

- Gérer des projets de co-développement
- Rédiger une réponse à un appel à projet de développement ou co-développement
- Réaliser un cahier des charges
- Publier un marché public (en France)

→Évaluation des projets de co**VVG9EU53 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Nicolas LUNARDI**

DESCRIPTION :

Ce cours fournit l'ensemble des connaissances pour évaluer la gestion d'un projet. Vous trouverez un document synthétisant les connaissances utiles à la réalisation d'une évaluation de projet. Vous pouvez compléter ce cours avec la lecture du « Guide d'évaluation de projet » écrit par Fataneh Zarinpoush. Ce document vient compléter le cours avec des exemples et des conseils applicatifs utiles pour la réalisation d'une évaluation.

OBJECTIFS :

- Connaissance la méthode du cadre logique
- Connaissance de la méthode de l'arbre à problèmes
- Connaissance de la méthode SWOT
- Evaluer un projet

→La gestion des projets de co**VVG9EU52 | None ECTS | Période : 1****Enseignant : Philippe SIGNORET****DESCRIPTION :**

L'enseignement proposé dans le VVG9EU52 est fusionné avec le VVG9EU51.

OBJECTIFS :

- Réaliser un planning
- Réaliser et suivre un diagramme de Gantt au moyen d'une application gratuite
- Connaissance de la méthode du cadre logique
- Connaissance de la méthode de l'arbre à problèmes
- Connaissance de la méthode SWOT
- Réaliser un cahier des charges

VVGXESTA Stage de fin d'étude**CREDITS : 30.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

VVGXESTA : Stage de fin d'étudeIntervenant : **None****DESCRIPTION :**

Un stage, obligatoire, occupera l'ensemble du semestre 4, lorsque les étudiant.es sont en emploi (ils signeront dans ce cas un engagement pédagogique). D'une durée minimale de 16 semaines, le stage sera effectué soit en laboratoire ou centre de recherche (orientation recherche), soit en milieu professionnel (association, ONG, entreprise, collectivité). Il sera encadré dans le premier cas par un chercheur ou un enseignant-chercheur. Dans le second cas, un co-encadrement sera réalisé par un responsable professionnel et un chercheur ou enseignant-chercheur. Le travail de stage sera évalué, mémoire et soutenance, par un jury comportant au moins un membre permanent, et ouvert au professionnel le cas échéant. Le rôle du stage est de mettre l'étudiant dans sa situation d'avenir, de lui donner la possibilité de faire preuve ses compétences méthodologiques et techniques et de ses capacités d'adaptation, de compréhension et d'analyse d'un problème, d'innovation, de réalisation d'un travail réel, de gestion des relations professionnelles et de restitution d'expérience.

19 - CALENDRIER DES EXAMENS

2 - Master GAED parcours Aména et gouver pays Sud 1re année CTU

1 - SESSION 1

25-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVG7U2	TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives

17-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
14:00 - 16:00	2 h	VVG7U4	Analyse socio-économique et diagnostic territorial
16:15 - 18:15	2 h	VVG8U4	Unité et diversité des Suds

18-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
14:00 - 16:00	2 h	VVG8M5	Théorie du développement

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVG7U2	TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives

24-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVG7U4	Analyse socio-économique et diagnostic territorial
10:15 - 12:15	2 h	VVG8U4	Unité et diversité des Suds
14:00 - 16:00	2 h	VVG8M5	Théorie du développement

3 - Master GAED parcours Aména et gouver pays Sud 2e année CTU**1 - SESSION 1****25-01-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVG9U3	Développement local
10:15 - 12:15	2 h	VVG9M4	Villes et campagnes des pays des Suds
14:00 - 16:00	2 h	VVG9U5	Gestion et évaluation de projets de co-développement

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVG9U3	Développement local
10:15 - 12:15	2 h	VVG9M4	Villes et campagnes des pays des Suds
14:00 - 16:00	2 h	VVG9U5	Gestion et évaluation de projets de co-développement

